

DIVERS info@mediapresse.ch

-20 cts le kilo de Farine fleur
LE MOINS CHER DE SUISSE
MEUBLES DU BATTOIR FAILLE-HIT

AIGLE Zone industrielle 1 MATHOD entre Orbe et Yverdon uniquement meubles Depuis 38 ans à votre service	MEYRIN rue du Bois-du-Lan CASSE-PRIX Yverdon, Rte de Lausanne sans meubles	COURTAMAN entre Morat et Fribourg ST-SULPICE <i>Daniel Beller</i> CAPITAL - CONFIANCE
--	--	---

AVIS FINANCIER info@mediapresse.ch

Unique publication

Modifications du contrat de fonds de placement

Target Investment Fund

(un autre fonds en placements traditionnels)

Julius Bär Investmentfonds-Dienstleistung AG, en qualité de direction, et RBC Dexia Investor Services Bank SA, Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, en qualité de banque dépositaire, souhaitent modifier le contrat de fonds de placement de Target Investment Fund (le "Fonds").

Ces modifications visent principalement à adapter le contrat de fonds de placement (le "Contrat de Fonds") à la nouvelle documentation modèle de la Swiss Funds Association (SFA) et à la nouvelle loi.

Adaptation à la nouvelle réglementation modèle de la SFA et autres changements

Le Contrat de Fonds est adapté à la nouvelle documentation modèle SFA éditée le 12 juillet 2007 et intègre les nouvelles exigences de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC).

Le fonds ombrelle change de nom (Section 1) :

Target Investment Fund

Nouveau nom : Zurich Invest

Les compartiments changent de noms (Section 1) :

Target Investment Fund - max. 25 (CHF)

Nouveau nom : Target Investment Fund 25

Target Investment Fund - max. 45 (CHF)

Nouveau nom : Target Investment Fund 45

Target Investment Fund - max. 100 (CHF)

Nouveau nom : Target Investment Fund 100

Pooling (Section 3) : La direction peut nouvellement gérer en commun (Pooling) des éléments ou l'ensemble de la fortune de différents fonds de placement et/ou de compartiments, si ceux-ci sont suivis par la même direction de fonds et que la fortune est gardée par la même banque dépositaire.

Les parts d'un investisseur doivent être reprises par rachat forcé au prix de rachat respectif par la direction du fonds en collaboration avec la banque dépositaire, lorsque :

- cette mesure est nécessaire pour préserver la réputation de la place financière, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent;
- investisseur ne remplit plus les conditions légales, réglementaires, contractuelles ou statutaires requises pour participer à un compartiment. (Section 5)

Parts et classes de parts (Section 6) : Les parts ne sont pas émises nouvellement sous forme de titres. Il existe actuellement pour chaque compartiment une classe de parts C. Deux nouvelles classes de parts sont créées : A et B.

Politique de placement (Section 8) : la politique de placement est élargie par la possibilité d'investir dans fund of hedge funds.

Instruments financiers dérivés (Section 12) est adapté à la nouvelle documentation modèle SFA selon l'approche Commitment II et autorise nouvellement l'utilisation des dérivés de crédits, tels que les credit default swaps (CDS). L'approche Commitment II est une procédure élargie. La réalisation d'un effet de levier (Leverage) ainsi que les ventes à découvert sont autorisées. L'engagement total d'un compartiment peut s'élever jusqu'à 200% de la fortune nette du fonds (voire jusqu'à 225% en prenant en considération la prise de crédit).

Répartition des risques (Section 15) : La limite pour les investissements dans des fonds liés de 30% a été supprimée et une limite de 25% par fonds cible a été introduite (auparavant 20%).

Rémunération et frais accessoires à la charge de l'investisseur (Section 18)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger : 5% au maximum (auparavant 3% au maximum)

Commission de rachat : 3% au maximum (auparavant aucune)

Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune du compartiment (Section 19) :

Commission de gestion de la direction du fonds (La commission de la banque dépositaire pour les services énumérés dans la section 4 est incluse.) pour la classe C est augmentée de max. 1.5% à max. 2% pour les compartiments Target Investment Fund 25 et 45 et de max. 1.5% à max. 2.5% pour le compartiment Target Investment Fund 100.

L'exercice annuel s'étend du 1.1 au 31.12 (auparavant 1.4 à 31.3). Le prochain exercice comptable va se terminer le 31.12.2008. L'exercice courant est un exercice court du 1.4.2008 au 31.12.2008. (Section 25)

Le délai de résiliation (Section 25) : Le délai de résiliation de 30 jours a été supprimé.

Publications du Fonds -Les organes de publications utilisés par la direction pour notifier les modifications principales du contrat de fonds sont désormais, outre la Feuille Officielle Suisse du Commerce, la plateforme électronique www.fundinfo.ch. La publication des prix également sur la plateforme électroniques www.fundinfo.com.

Les modifications dans leur intégralité peuvent être obtenues gratuitement auprès de la direction, Julius Bär Investmentfonds-Dienstleistung AG, Hohlstrasse 602, Postfach, 8010 Zurich

Nous signalons aux investisseurs qu'ils peuvent, dans les 30 jours qui suivent la présente publication des modifications apportées au contrat de fonds de placement, faire valoir leurs objections auprès de la Commission Fédérale des Banques, Schwanengasse 12, Case postale, 3001 Berne, ou demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du fonds régissant le remboursement de parts.

Zürich, le 17 novembre 2008

LUXE

Richemont affronte la crise en faisant le plein de liquidité

Le groupe maintient sa politique centrée sur le cash flow à l'heure où s'amorce le véritable ralentissement.

STÉPHANE GACHET
À LAUSANNE

«J'espère finir l'année avec une position plus solide encore en termes de liquidité.» Richard Lepou, directeur financier de Richemont, a conclu en ces mots la présentation des résultats du groupe sur six mois. Une période sous revue qui s'est achevée fin septembre, soit un mois avant le véritable coup de froid. La note est donc encore chantante. Il pourrait en être autrement si le gadin enregistré le mois dernier devait présager de l'évolution sur la fin de l'année. Tout laisse pourtant à penser qu'il en sera ainsi, comme en a témoigné, vendredi, l'avertissement sur bénéfice de Bulgari. Pour l'heure, la maison genevoise est encore loin de tirer le diable par la queue. Et, même si les six premiers mois de l'exercice affichent la plus faible progression depuis 2005, le semestre s'inscrit

toujours en croissance. A l'instar du bénéfice net – incluant la participation dans British American Tobacco (lire ci-dessous) – qui s'est accru de 5% à 864 millions d'euros.

Richemont est mieux positionné que jamais

Du côté des analystes, le semestre a été globalement jugé en ligne avec les attentes. Alessandro Migliorini, d'Helvea, a qualifié les résultats de «très forts, à nouveau». Même tonalité chez Vontobel et Sal. Openheim, qui balancent, à l'image de la tendance générale, entre la position neutre et l'achat sur le titre. Dans le flot de commentaires publiés vendredi, la surprise n'est pas venue des ventes globales, en hausse de 10% à 2,8 milliards d'euros. En revanche la bonne tenue de la joaillerie, Cartier en tête, a été unanimement relevée. Le bénéfice opérationnel de la division s'est hissé à 449 millions d'euros, avec une marge EBIT

de 31,6%. Pour leur part, les spécialités horlogères ont affiché une légère fatigue par rapport à la même période de 2007, avec une marge opérationnelle de 29,2% – en recul de 160 points de base. Pour Rene Weber, analyste chez Vontobel, une déception est à noter du côté de la maroquinerie et des accessoires, notamment représentés par Dunhill et Lancel, qui affichent une perte de 15 millions d'euros. Du point de vue géographique, l'Asie, hors Japon (-7%), conserve la palme de la croissance, avec une hausse de 30%. L'Europe lui emboîte le pas, avec une amélioration de 18%.

L'épreuve du feu se jouera pendant la période des fêtes

Dans sa présentation, le groupe a, pour sa part, surtout souligné ses liquidités nettes, encore gonflées de 224 millions d'euros par la vente des biens de luxe et s'établissant à 927 millions d'euros à fin septembre. Un reflet de la po-

litique très conservatrice de la maison, comme l'a rappelé son mentor et principal actionnaire, Johann Rupert, début octobre. Une vision une fois encore saluée par les observateurs, louant en chœur la bonne préparation du groupe face à la crise, dont le coup de semonce a retenti en octobre. Un mois durant lequel Richemont a écopé d'une croissance organique négative (-2%), notamment marquée par un sérieux coup de froid en Europe. «Le signe d'un ralentissement sévère de la demande, à l'aube de la période cruciale de Noël», pointe Thomas Chauvet, de Citigroup. Le temps du luxe triomphant a donc fait long feu, même pour les portefeuilles de marques les plus flamboyants du secteur. Richemont souffrira, c'est certain, mais le pire est surtout à craindre pour les petits joueurs.

[s.gachet@gagefi.com]

Reinet Investments SCA prend progressivement corps

PHILIPPE REY
À ZÜRICH

Reinet Investments SCA (Reinet), qui contrôle une société à portefeuille ou un fonds d'investissement fermé («closed-end-fund»), se trouve à présent dans sa phase finale de constitution. En effet, à la clôture du marché vendredi dernier, les actionnaires de Reinet ont reçu les droits de souscription leur permettant de souscrire à son augmentation de capital par un apport d'actions BAT (British American Tobacco). A chaque action Reinet détenue correspond un warrant. Le rapport d'échange de souscription est de 0,2741 action BAT pour chaque nouvelle action Reinet. Les warrants procurent le droit

de souscrire, jusqu'au 10 décembre prochain, de nouvelles actions Reinet dans un rapport de 5 warrants pour 4 nouveaux titres Reinet. En d'autres termes, pour 1000 actions Reinet initialement détenues, un investisseur continue de posséder celles-ci et obtient 1000 warrants qui lui permettront, s'il le veut, de souscrire 800 nouveaux titres Reinet en échange de l'apport de 220 actions BAT. Il résultera de cette opération 87.085.016 nouvelles actions Reinet. A l'issue de l'offre des droits, soit le 17 décembre prochain, le nombre d'actions émises par Reinet s'élèvera à 195.941.286. Cette société d'investissement tiendra approximativement 84,3 millions d'actions BAT, dont la valeur se

monte à 1,42 milliard de livres sterling.

Des liquidités initiales de 348 millions d'euros

En outre, Reinet possèdera quelque 348,2 millions d'euros en espèces et 58,6 millions en capital risque, notamment dans l'énergie solaire. Reinet, qui est notamment cotée à la Bourse de Luxembourg (8,50 euros vendredi), est dénué de dettes et d'autres engagements significatifs. La valeur pro forma de l'actif net de Reinet le 17 décembre s'élèverait à 2,1 milliards d'euros environ (3,1 milliards de francs), soit une valeur indicative nette de 10,72 euros par action, eu égard notamment au nombre susmentionné d'actions émises, au

cours de clôture de l'action BAT le 13 novembre 2008 et à un taux de change euro/livre de 0,8442. L'offre de droits est pleinement souscrite par la famille Rupert. Le rapport d'échange de souscription représente une décote de 4,5% environ sur le cours boursier théorique de l'action Reinet «ex-warrant» cotée à Luxembourg. Reinet, qui a pour but premier de préserver le capital, démarre dans des conditions idéales, vu ses liquidités considérables et des prix attractifs en bourse. Par ailleurs, BAT, qui reste une «franchise» mais se paie en bourse 20x le free cash flow, alimentera chaque année Reinet avec des dividendes.

[p.rey@gagefi.com]

FORUM ECONOMIQUE A GLION

Au milieu d'une forêt de PME, Bruckner prône l'esprit frugal

«Quittons ce bateau ivre pour préparer une nouvelle fête postindustrielle», s'est réjoui le philosophe.

FRANÇOIS OTHENIN-GIRARD
À LAUSANNE

«Pascal Bruckner, j'ai lu tous ses livres, je suis un fan, même si aujourd'hui il était un peu enrhumé», glissait en souriant un entrepreneur enthousiaste, à la sortie du Forum économique à Glion. Toutefois, plus que la rhétorique du philosophe français, c'est d'abord le thème, celui des rapports sinueux et alambiqués entre économie et politique, qui a incité les nombreux participants à grimper jusqu'à ce sommet, organisé vendredi par PME Université & hautes écoles. Qu'il s'agisse des décisions politiques concernant les entreprises ou de la marge de manoeuvre des décideurs politiques en période de crise, le fil rouge de la journée, le pouvoir, n'est pas facile à dénouer par les temps qui courent. «Vue de Suisse, la crise est douce, vue de France, elle est calamiteuse, a d'emblée lancé Pascal

Bruckner, sur un ton polémique qui a fait mouche. C'est la fin d'un conte de fée qui célèbre le triomphe de la démocratie et de la prospérité dans le monde. Depuis la chute du mur de Berlin, nous avons confondu défaite du communisme et prospérité dans le monde.»

Banquiers et traders sont des boucs émissaires

Alors que les ennemis du capitalisme, communistes, socialistes, antimondialistes, ont servi sa cause en l'obligeant à se réformer depuis le XVIII^e siècle, au besoin en le défiant avec des contre-modèles caricaturaux, vitupérant contre lui, l'exacerbant et le repoussant dans ses retranchements, le voilà maintenant seul à bord. Et totalement déboussolé. Qu'elle semble éloignée, l'époque où Adam Smith levait le voile de l'ignorance sur cette main, invisible, qui réconcilie l'égoïsme et l'al-

truïsme! «Dans cette théorie de la rédemption, le doux commerce de Montesquieu était devenu l'apogée de la dignité humaine, a rappelé Pascal Bruckner. Pour apaiser les passions belliqueuses, il fallait mettre entre les hommes une marchandise qui, seule, permettait de désamorcer la guerre.» Aujourd'hui, constate-t-il, les marchés ont failli et les banquiers, les traders sont devenus les boucs émissaires bien pratiques. Revenant sur la genèse de la crise du crédit, il remarque à quel point la cupidité en signe les contours : «Profitez de la vie sans attendre les fruits de votre travail, tel était le mot d'ordre.» Mais qui servait parvenu à résister à cette divinité insatiable, cet hédonisme de supermarché, une puissance qui ordonne, au nom d'une obsolescence programmée, la destruction de tous les biens? Un système qui est, selon lui, en train d'imploser. Puisse

le moteur est celui de l'insatisfaction, organisée par les marchands, il ne peut susciter aucune satisfaction. «Face à l'explosion de l'individualisme, les avertissements lancés par la Chine, nous devons nous interroger sur l'opportunité qui nous est donnée de prôner de nouvelles formes de frugalité.» Ainsi le philosophe entrevoit-il déjà les bénéfices de la crise actuelle, qui, grâce notamment à la circulation rapide des influences, entraînera probablement de profonds changements de comportement, à l'image de cette révolution des bicyclettes qui conduit tout un chacun à repenser son rapport au monde. Et Pascal Bruckner de conclure: «Nous nous retrouverons alors pour une nouvelle fête industrielle qui sera également, je l'espère, moins dommageable pour la nature.»

[f.othenin-girard@gagefi.com]

**Un testament en faveur du WWF.
Une décision qui vous appartient.**

Soutenez notre engagement en faveur de la nature.
Téléphone 022 939 39 90. www.wwf.ch/héritages